dentiques, cela signifie qu'unique est le doigt d'où proviennent les deux empreintes. Il apparaît évident que, lorsqu'une empreinte relevée sur le lieu du crime est jugée identique à une empreinte prise sur le suspect, on a la preuve irréfutable qu'il toucha l'objet sur lequel l'empreinte fut relevée, et que, si le suspect ne peut pas justifier sa présence sur les lieux du crime, on aura la preuve matérielle de sa participation.

De là, la nécessité de fournir une documentation des plus exactes sur l'emplacement de chacune des empreintes relevées sur les lieux, car, dans les cas où les personnes suspectes ont coutume de fréquenter l'endroit où survint le crime, ce sera l'emplacement de l'empreinte qui devra permettre la constatation de la participation au crime.

En Italie, l'autorité judiciaire a toujours montré la plus grande confiance dans la preuve dactyloscopique.

En effet, de 1911 à fin 1946, il n'y eut que neuf verdicts « non-coupable » dont six motivès par le doute que les accusés aient pu avoir touché, antérieurement au crime, les objets sur lesquels on découvrit leurs empreintes; deux verdicts prononcés par le Tribunal de Venise (vol au préjudice de la Société Sidérurgique de cette ville) et un prononcé par le Tribunal de Fiume (vol au préjudice de Giovanni D.); ils furent revisés avec sentence de condamnation (verdict de culpabilité) par les Cours d'Appel respectives; un verdict prononcé par le Tribunal de Pise fut confirmé par la Cour d'Appel de Lucques (vol au préjudice du prof. Carlo F.).

## « LE FLAIR »

par M. Alexandre Guibbal,

Contrôleur général retraité de la Sûreté Nationale. Ancien chef de la IXme brigade mobile à Marseille.

On dit volontiers d'un policier réputé pour son habileté à dénoncer les intrigues les plus embrouillées d'une affaire criminelle qu'il a du « flair ».

Le terme est courant, bien qu'impropre. Il s'agit en réalité de la perspicacité, d'une sorte de faculté à reconstituer rapidement certains actes à l'aide de quelques données seulement.

De toute façon, le policier ainsi qualifié est ordinairement celui qui procède avec méthode aux enquêtes qui lui sont confiées et qui, surtout, sait observer. Savoir observer... tout est là en police criminelle.

Mais, dira-t-on, les auteurs actuellement si

nombreux de romans policiers sembleraient particulièrement doués pour acquérir rapidement ce « flair » dont on veut voir comblé le policier réputé habile.

Tout doux! Il y a une nuance:

Lorsque le romancier écrit son ouvrage, il en connaît déjà le dénouement et ce dénouement ne sera autre que celui qu'il aura désiré. L'enquêteur chargé de résoudre une affaire criminelle ne peut, lui, choisir à sa guise ce dénouement. Il lui faudra recueillir des éléments épars, les ajuster avec bon sens et suppléer aux manquants par de judicieuses déductions, pour lui permettre d'arriver à la solution.

convient donc de déterminer les qualités qui doivent le caractériser et qui, amalgamées, constituent ce tout qu'on veut vulgairement appeler « le flair ».

C'est cette sorte d'étude que je voudrais entreprendre, en étayant mon exposé d'exemples puisés parmi les nombreuses affaires traitées durant près de 30 années passées au service de la police exclusivement criminelle.

Il me faut ici ouvrir une parenthèse à l'intention de ceux qui pourraient s'étonner du peu de place tenue par les méthodes scientifiques pures dans l'exposé de ces enquêtes citées en exemple et dont les résultats auront été cependant souvent positifs. Les progrès dans ce domaine me paraissent avoir été à ce point foudroyants que je ne désespère point de voir nos vénérés savants découvrir bientôt une sorte de policier « robot ». Sans doute obsédé par des réminiscences du Jules Verne de mes quinze ans, je vois très bien ce policier tantôt actionnant sa machine à obtenir les aveux, tantôt balançant son « pendule » au-dessus d'une carte d'Etat-Major pour y déterminer l'endroit précis où se cache un malfaiteur recherché, et ne circulant que muni de son appareil spécialement aimanté pour détecter les pickpockets dans une foule!

S'il venait à certains l'idée que j'ironise, il ne leur faudrait pas en déduire que je conteste ipso facto les résultats obtenus en certains domaines par la police exclusivement scientifique (en matière de faux et escroqueries notamment). Diplômé de l'Institut de Criminologie de l'Université de Paris, j'estime que ma position serait alors aussi impertinente que celle du savant qui ne voudrait point reconnaître les résultats obtenus, dans la plus grande majorité des cas, exclusivement grâce aux qualités propres au policier, justement celui dont on dit couramment qu'il a du

Pour définir le parfait policier « type », il · flair ; celui encore que les journalistes amoureux de « clichés » tout prêts présentent comme « un fin limier »!

> Après ce préambule, peut-être un peu long, mais qui m'a paru nécessaire pour me présenter avec ma phobie de la « surestimation » quel qu'en soit le sens, je dirai que le policier parfait devrait, avant tout, posséder trois qualités essentielles:

> L'expérience — La méthode — Le don d'observation.

L'expérience parce qu'il aura servi en sousordre durant plusieurs années avec des chefs qu'il aura su « observer » ou avec des collaborateurs anciens dans le métier dont il aura pu juger les capacités par les résultats obtenus et cela en des circonstances qui, en police, sont généralement toujours différentes.

Parce qu'il se sera familiarisé avec les habitudes, la mentalité et l'attitude des malfaiteurs de tous genres.

Parce qu'il se sera rendu compte de la fragilité - pour ne pas dire de l'inexactitude de certains principes toujours en faveur chez les profanes: ces slogans populaires dans le genre de: « La vérité sort de la bouche des enfants »; « Cherchez la femme »; « Le criminel revient toujours sur les lieux de son crime », etc., etc.

On ne s'improvise pas policier, on le devient après un dur apprentissage au cours duquel les déceptions et les satisfactions arrivent le plus souvent à se compenser.

La méthode que les philosophes nous ont d'ailleurs définie comme étant « la marche rationnelle de l'esprit pour arriver à la démonstration de la vérité ».

Il devra, au cours d'une enquête, toujours opérer méthodiquement; dresser à maintes reprises un plan de ce qu'il a fait, de ce qu'il doit faire et de ce qu'il lui faudra faire.

Le don d'observation qui s'acquiert en s'efforçant toujours d'observer avec méthode.

Aucun policier ne pourra contester qu'il est en général plus facile d'identifier un assassin qu'un cambrioleur par exemple.

Cela tient justement à ce que pour un assassinat, les éléments qui s'offrent à l'observation de l'enquêteur avisé sont infiniment plus nombreux (état des lieux, position du cadavre, traces, nature des blessures, examen des prélèvements de tout ordre, attitude plus spontanée chez les témoins..., etc., etc.).

A ces trois qualités devront évidemment s'en ajouter d'autres mais qui se révéleront à l'analyse comme dérivant des trois principales déjà exposées.

Il me souvient qu'à mes débuts comme commissaire de police, passant en compagnie d'un inspecteur chevronné dans une rue de Marseille, j'aperçus un employé livreur de colis d'une compagnie de chemin de fer remettant à un individu deux paquets et cela avec des précautions qui me parurent suspectes.

Tout heureux de prouver à mon vieux subordonné que le débutant que j'étais avait l'œil... et le bon! je lui dis:

- Voyez donc ? certainement « une combine » de détournement de colis, une bonne affaire « d'initiative » à traiter; vous allez interpeller l'individu qui file avec les deux paquets tandis que je surveillerai le livreur.
- Et après ? me répondit l'inspecteur flegmatiquement.
- Après ? mais nous aurons arrêté deux voleurs, sans nous donner beaucoup de mal!
- Ce sera une toute petite affaire insignifiante, me dit encore mon aîné dans le « métier » et, encore, sont-ils capables de nous fournir des explications qui ne nous convaincront pas, nous, mais qui risqueront de jeter le doute chez les juges qui les en feront béné-

ficier. Non, croyez-moi, chef, filons plutôt le type avec ses deux colis, on va bien voir.

L'individu nous amena dans un bar où il déposa les paquets et de là à son domicile, dans un faubourg de la ville.

Nous découvrîmes par la suite toute une organisation de vols de colis au préjudice de la compagnie des chemins de fer: Quatorze inculpés — dont un faisant l'objet d'un mandat d'arrêt d'un juge de la Seine pour meurtre — plus de 140.000 fr. de marchandise récupérée (en ce temps-là c'était un chiffre!)

On peut, par cet exemple, se rendre compte qu'à l'époque de mes débuts ce n'était pas la volonté qui me manquait pour « bien faire », c'était l'expérience, cette expérience que possédait, lui, mon ancien. Je me suis toujours souvenu de la leçon qu'il m'avait donnée ce jour-là.

Je pourrais ainsi multiplier les exemples tendant à prouver la nécessité de « l'expérience » chez le parfait policier. Il ne suffit pas à ce dernier de posséder le « feu sacré », encore lui faut-il connaître certaines astuces et avoir, par des exemples vécus, appris certains principes. En un mot, il aura dû compléter par une assez longue pratique l'étude des théories professées aux divers cours qu'il aura suivis.

Opérer sans méthode peut avoir de très fâcheuses conséquences pour la réussite d'une enquête. Le fait de procéder, par exemple, sans ordre réfléchi à l'audition des différents témoins est souvent nuisible à la bonne orientation des recherches. Le cas est fréquent où il y aura grand intérêt à entendre en premier lieu tel témoin plutôt que tel autre..., etc.

La méthode doit également présider aux constatations. Faute de l'employer, on court le risque d'oublier certains points importants et qu'il ne sera souvent plus possible de vérifier au moment où l'oubli apparaîtra avec tout l'intérêt qu'il présentait. C'est d'ailleurs pourquoi beaucoup de policiers utilisent, pour les constatations, une sorte de formulaire où sont mentionnées dans leur moindre détail toutes les investigations auxquelles ils doivent procéder.

Mais où « la méthode » se révélera indispensable, c'est au cours de l'interrogatoire d'un individu soupçonné et au sujet duquel on veut se faire une conviction sans toujours prétendre aux aveux. Les questions à poser doivent ordinairement suivre un ordre qui varie selon les cas et peut subir des changements suivant les réponses, c'est au policier à le prévoir.

Les exemples abondent ici encore, pour étayer l'avis qu'un parfait policier doit toujours procéder avec «méthode». Afin d'écourter l'exposé j'en ai choisi un où apparaît également le défaut « d'observation ».

A peine s'estompait, dans une riante localité de Provence, l'émotion soulevée par trois crimes crapuleux dont nous étions parvenus à identifier et arrêter les auteurs, qu'un nouveau double assassinat était commis.

On était au 24 avril 1936 et, ce matin-là, on avait découvert dans leur chambre, tués à coups de feu, un vieux couple très estimé de tous et qui occupait les fonctions de concierge dans une usine.

Après 48 heures de recherches actives, mais demeurées infructueuses, de la police locale, le parquet faisait appel à la brigade mobile de Marseille.

Les brigades mobiles, dont le rayon d'action englobe en France 5 ou 6 départements, sont des services de police spécialisés dans le « judiciaire », l'identification et la recherche des malfaiteurs. Les fonctionnaires de ces services sont plus particulièrement destinés à opérer en des lieux où n'existent pas de forces de police importantes, ils sont également utilisés, en raison de leurs spécialisation, pour

épauler, en des cas particulièrement graves, les polices locales.

Ainsi donc, c'est bien après toutes les constatations que j'arrivais dans la localité avec mes collaborateurs et, pour l'état des lieux, je devais m'en remettre à la narration que m'en faisait le Commissaire de police de l'endroit en me passant le procès-verbal qu'il avait dressé à ce sujet; il en résultait que:

L'état de la cuisine au rez-de-chaussée permettait d'avoir la conviction que les malheureux époux avaient, la veille, pris leur repas du soir;

qu'aucune trace de sang n'avait été relevée en dehors de la chambre, au 1<sup>er</sup> étage, qu'aucune porte n'avait été fracturée et qu'aucune fenêtre n'avait été forcée;

que les victimes avaient été tuées par une arme à feu — un fusil sans aucun doute des chevrotines ayant été retrouvées au cours de l'autopsie; l'homme avait une seule blessure et la femme deux;

que le vol était, sans doute aucun, le mobile du crime, le ménage passant pour posséder des économies relativement importantes et le, ou les criminels, ayant fouillé toutes les armoires et les placards dont le contenu était répandu au sol.

Les constatations médicales précisaient que la mort était survenue après 22 heures.

Il s'agissait, je l'ai dit, de gens à la moralité parfaite et qui jouissaient de l'estime générale. Ils fréquentaient peu de personnes en dehors de leurs deux enfants, mariés, et habitant non loin dans la même localité. Ces enfants étaient, avec leur patron pour le compte duquel ils travaillaient depuis près de 30 ans, leurs seuls confidents.

A la suite des crimes précédemment commis, le mari s'était procuré chez l'armurier de l'endroit et pour son fusil à un coup, des cartouches de chevrotines.

- On n'est plus en sécurité à présent, lui

avait-il dit, avec ces engins, j'aurai de quoi recevoir les bandits s'ils s'avisent de venir chez moi!

Et depuis, le paisible ménage se vérouillait tous les soirs, n'ouvrant leur porte, dès la nuit tombée, qu'après s'être assurés par une fenêtre, de la personnalité du visiteur.

L'absence de toute trace d'effraction, la méfiance manifestée par les intéressés, l'impossibilité pour un ou des malfaiteurs de se cacher durant la journée dans le petit immeuble servant de conciergerie, amenaient donc à déduire que les victimes avaient elles-mêmes introduit dans leur logement le ou les criminels et cela parce qu'elles le connaissaient et ne s'en méfiaient point.

La thèse d'un familier comme étant l'assassin probable s'était à ce point répandue parmi le public, renseigné par la presse et passionné par l'affaire, que, déjà, des rumeurs circulaient visant l'un des enfants encore trop à sa douleur pour se rendre exactement compte des bruits épouvantables dont il était l'objet. C'est tout juste si je n'étais pas critiqué pour ne pas l'avoir encore « entrepris »!

Mais, même avant d'envisager cette bien pénible hypothèse, je devais surmonter le sentiment qui, jusque-là, m'avait empêché de « refaire » l'examen des lieux. Les scellés avaient été posés sur la demeure des victimes et il était assez délicat pour moi de paraître douter du « fini » des premières constatations faités par mon collègue de la localité lors de la découverte des crimes. Il me fallait trouver une excuse pour ne vexer personne.

Avec l'innocente complicité de la fille éplorée, je trouvais un prétexte pour légitimer notre entrée dans la maison.

Ce fut, comme on va le voir, une révélation et une confirmation de mes pressentiments:

Dans la cuisine, sous le potager et cachée par un rideau était amoncelée — sans doute en vue de son lavage — toute une vaisselle souillée. Il s'agissait incontestablement des ustensiles ayant servi au repas du soir, à ce repas qui devait être le dernier pour les infortunés concierges.

A l'observation et à l'examen que nous faisions avec mes collaborateurs, il apparaissait nettement que trois couverts avaient été desservis de la table: trois assiettes, trois couteaux, trois fourchettes et trois verres dont un à pied sorti d'un service en place dans le buffet. Au fond de ce dernier on apercevait encore de l'eau légèrement teintée de vin rouge. Mieux: Trois tasses ayant contenu de l'infusion de verveine dont nous retrouvions d'ailleurs la préparation dans une petite passoire et une casserole!

Et, déjà, un point était indubitablement acquis: L'assassin — et un seul — s'était assis à la table de ses victimes pour partager leur repas du soir. Cet assassin, les concierges le connaissaient assez intimement.

Nous remarquions encore çà et là de petits papiers sur lesquels figuraient, au crayon. des inscriptions dans le genre de celles-ci: — « Je vais au boucher » — « Je sors

— « Je vais au boucher » — « Je sors pour l'électricité » — « Je vais acheter du sel »...

La fille de la victime nous expliqua devant notre étonnement que sa bonne maman avait la « manie » de noter ainsi ses sorties à l'intention de son mari, parfois occupé dans l'usine, ou du patron, ou de ses enfants qui venaient presque journellement lui rendre visite.

Enfin, dans la série des pots qui ornent le dessus de toutes les cheminées des cuisines provençales, je devais découvrir, dans celui destiné au « café », l'enveloppe d'une lettre reçue le 21 avril et sur laquelle on avait écrit au crayon:

«L'ONCLE SYLVAIN A COUCHÉ A LA MAISON POUR CAUSE DE PANNE D'AUTO 23-4-1936. » Présenté à la fille, le papier fit sur elle l'effet d'une décharge électrique:

— Mon Dieu! c'est ce misérable! il avait déjà tué ma tante. Et elle fut prise d'un tremblement nerveux.

Il fallut soigner la pauvre fille avant d'obtenir des précisions:

L'oncle Sylvain habitait non loin de la localité un hameau, à près de 12 kilomètres. Il avait épousé en premières noces la propre sœur de la victime et on l'avait toujours suspecté de l'avoir empoisonnée; il avait même été procédé à une enquête officieuse, à l'époque, mais elle n'avait pas permis d'intenter des poursuites. Depuis, il s'était remarié deux fois.

— Vous comprenez ? nous dit-elle encore, ma mère en avait peur et comme il a dû demander qu'on le couche, avant de monter dans sa chambre, elle aura placé ce papier à un endroit où elle était sûre de le retrouver à son premier geste, en venant le matin dans la cuisine: ce pot du café où elle avait à puiser pour la confection des déjeuners... Si rien ne s'était passé la nuit elle l'aurait alors sans doute déchiré...

Quelle troublante prescience du danger, tout de même...

J'avoue que maintes fois j'avais ironisé sur certains titres de feuilletons ou de films, mais je dus admettre que celui utilisé par Paul Féval pour un chapitre de son fameux drame du « BOSSU »: « Le mort qui parle », aurait bien été de circonstance...

On ignorait l'oncle Sylvain propriétaire d'une voiture automobile, il était venu se joindre aux parents, derrière les corbillards, le jour des obsèques. C'était un garde-chasse particulièrement redouté des braconniers.

Je devais par la suite l'arrêter, mais seulement après avoir recueilli à son sujet une foule de renseignements qui me permirent de le laisser « s'empêtrer » dans une multitude de flagrants mensonges. Il me déclara, par exemple, que la vieille auto entreposée dans son jardin n'était plus utilisée depuis plus de trois mois, alors que je m'étais assuré que l'avant-veille des crimes, son épouse partant pour Paris, il l'avait accompagnée à la gare avec. Il m'avait certifié être allé le 23 avril prendre son lait à 20 heures, comme à l'ordinaire, alors que la laitière, déjà consultée par mes inspecteurs, avait affirmé qu'exceptionnellement, il était venu à 17 heures, précisant qu'elle avait dû le prévenir que le lait était de la traite du matin, celle du soir n'étant, ce soir-là, pas encore commencée... etc...

Devant toutes les contradictions qui l'accablaient, la brute, dans l'impossibilité de donner une explication valable à ses mensonges, m'avait fait part de sa détermination à garder le mutisme le plus complet en attendant l'assistance d'un avocat, et il tint parole... si je puis dire!

Mais je devais, au cours de perquisitions chez lui, découvrir des preuves probantes: Sept billets de banque neufs dont le numéro des unités se suivaient et signalés par le comptable de l'usine comme ayant été remis quelques jours avant le crime à la victime. Deux douilles de cartouches en partie consumées dans les cendres de la cuisinière...

D'autre part, sa femme retournant de Paris, affirmait qu'en raison de maux d'estomac dont il souffrait, il ne buvait aux repas que de l'eau à peine teintée de vin rouge et ce dernier terminé, pour activer la digestion, une infusion de tilleul... ou de verveine! J'avais également le témoignage de plusieurs personnes ayant aperçu la vieille auto, la nuit du crime, sur la route.

« L'oncle Sylvain » n'avoua jamais; son système de défense fut à ce point incohérent et les preuves qui l'accablaient d'une telle irréfutabilité que, malgré son âge (plus de 65 ans) et les efforts d'un éminent défenseur, il fut, en juin 1937, condamné à mort par la Cour d'Assises des Bouches du Rhône.

Cet exemple, un peu long et où cependant d'intéressants détails ont été élagués permet, sans qu'il soit autrement utile d'insister, de relever à la fois et le manque d'expérience et le manque de méthode et d'observation chez ceux qui procédèrent aux premières constatations.

Sans la deuxième vérification, l'horrible crime conservait, pour la suite des temps, le qualificatif habituel de « mystérieux »!

J'ai dit qu'aux trois principales qualités dont il a été parlé, le parfait policier devait encore en posséder plusieurs autres, souvent dérivées des premières:

La pondération, par exemple. Il ne devra jamais partir tête baissée sur une piste que désigne la rumeur publique car, infailliblement, il sera dominé dans ses opérations par une sorte d'idée préconçue.

Ce policier « type » aura un défaut, un défaut qui, dans « le métier », devient une qualité: la curiosité! Un policier qui n'est pas curieux ne sera jamais un parfait policier si drôle que cela puisse paraître.

La patience qui lui permettra souvent d'éviter le découragement, cette patience dont les heureux effets sont si souvent attribués au « hasard », ce dieu des policiers, dit-on encore!

Lors de la publication de mes mémoires, certains collègues s'étaient étonnés que j'aie pu comparer le policier au comédien. Je n'ai pas eu de peine à les convaincre, en précisant tout d'abord que la comparaison ne visait que le policier cantonné dans l'identification et la recherche des criminels, celui rattaché à la police judiciaire, celui que le populaire, amoureux des films policiers, considère comme le « détective »!

Celui-là, en effet, aura souvent à jouer la comédie avec les différents genres de malfaiteurs, il devra savoir se transformer, s'adapter, travestir parfois sa pensée. Il devra toujours avoir de l'aplomb, car la timidité serait pour lui une sérieuse entrave. Une certaine mise en scène est parfois utile pour amener des aveux. On voit que les points de rapprochement sont nombreux.

Enfin, il sera bon et presque indispensable, qu'au cours de sa carrière, le policier se crée peu à peu une personnalité, qu'il connaisse bien les milieux interlopes où il sera appelé à « puiser »! et même — contrairement à ce que l'on pourrait penser — il n'y aura aucun inconvénient à ce que ces milieux interlopes ne l'ignorent pas si, par sa conduite exemplaire et ses procédés « réguliers », il aura su se faire craindre de la pègre tout en inspirant le respect.

Ainsi pourrait être campé le « type » du parfait policier.

Il est bien dit que la perfection n'est point de ce monde. Il serait regrettable que cette considération constitue un découragement à l'ambition des jeunes policiers de se voir un jour estimés comme possédant « le flair »... et qualifiés de « fins limiers » dans les colonnes de journaux!